

CITADIA

Quimper Communauté
Kemperle
Kumuniezh

PLU
Plan local d'urbanisme
intercommunal

Département du Finistère (29)
**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

3.b.1 Zonage réglementaire

**Mellac
Sud**

Vu pour approbation en date du
9 février 2023

Échelle 1 : 5000

DGFiP Cadastre® 02-2021 Planche N° 22 / 56

- Zonage**
- Contour de zone
 - U : Zone urbaine
 - 1AU : Zone à urbaniser
 - 2AU : Zone à urbaniser fermée
 - A : Secteur agricole général
 - Ai : Secteur agricole situé en commune soumise à la Loi Littoral
 - Ai : Secteur agricole lié aux activités isolées
 - Ais : Secteur agricole lié aux activités isolées en communes littorales
 - Ais : Secteur agricole lié à des activités de réinsertion professionnelle et d'hébergements solidaires
 - Aki : Secteur agricole lié à un atelier d'artiste en communes littorales
 - Ace : Secteur agricole lié à une activité de centre équestre
 - Ao : Secteur agricole lié aux activités conchylicoles
 - As : Secteur agricole inconstructible
 - N : Secteur naturel général
 - Ni : Secteur naturel situé en commune soumise à la Loi Littoral
 - Nr : Secteur naturel lié aux espaces remarquables
 - Nf : Secteur naturel lié aux exploitations sylvicoles
 - Nm : Secteur naturel lié au zonage en mer
 - Nmo : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux installations conchylicoles autorisées sur le DPM
 - Nmp : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux espaces portuaires localisés en mer
 - Np : Secteur naturel lié au port de Quimper
 - Nc : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières
 - Ncl : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières, situé en commune soumise à la Loi Littoral
 - Ne : Secteur dédié aux équipements collectifs et d'intérêt général isolé
 - Ne1 : Sous-secteur de la zone Ne dédié à des sites d'équipements comprenant une surface bâtie importante
 - Nec : Secteur dédié aux activités canines
 - Nej : Secteur naturel lié à des jardins et espaces publics naturels
 - Nek : Secteur dédié au manoir de Kernault sur la commune de Mellac
 - Nel : Secteur naturel lié à la présence d'équipements et situé en commune soumise à la Loi Littoral
 - Nes : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs
 - Nes1 : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs dont les dispositions d'emprise au sol varient
 - Ngv : Secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
 - Nt : Secteur naturel lié à une activité touristique
 - Nt1 : Secteur naturel lié à une activité touristique spécifique à un projet sur la commune de Quimper
 - Nta : Secteur naturel lié au développement d'un projet touristique particulier sur Bannalec
 - Ntt : Secteur naturel lié à une activité touristique et située en commune soumise à la Loi Littoral

- Prescriptions**
- ★ Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11)
 - Petit patrimoine surfacique (L.151-19)
 - Petit patrimoine bâti (L.151-19)
 - Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)
 - Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)
 - Patrimoine bâti : bâti intéressant (L.151-19)
 - Arbre remarquable (L.151-23)
 - Haie, talus, murets (L.151-19 et L.151-23)
 - Espace boisé classé (L.113-1 et L.121-27)
 - Boisement à protéger (L.151-23)
 - Zone humide (L.151-23)
 - Cours d'eau (L.151-23)
 - Cours d'eau bûchés (L.151-23)
 - Cheminement doux à créer ou à conserver (L.151-38)
 - Marges de recul en bordure des voies classées à grande circulation (L.111-6 et L.111-7)
 - Marges de recul en bordure des voies départementales (L.151-18)
 - Périètre commercial protégé (L.151-16)
 - Emplacement réservé (L.151-41)
 - OAP sectorielles d'aménagement (R.151-8)
 - OAP thématiques d'intensification (R.151-7)
 - Risque d'éboulement - Parcelle remblayée (R.151-31 2° et R.151-34 1°)
 - Risque technologique (R.151-31 2° et R.151-34 1°)
 - Zones basses du littoral (R.151-31 2° et R.151-34 1°) :
 - aléa moyen
 - aléa fort
 - aléa lié au changement climatique

- Information**
- Mouvements de terrain localisés
 - Atlas des zones inondables et zones d'expansion des crues probables
 - Périètre de protection des captages d'eau potable
 - Périètre de voisinage des infrastructures de transports terrestres (bande d'isolement acoustique)
 - Limite des Espaces Proches du Rivage
 - Plan de Prévention du Risque Inondation de Quimper et Tréméven :
 - Zone bleue
 - Zone orange
 - Zone rouge
 - Limites communales
 - Parcelles cadastrales
 - Bâti

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Commune	SA
50	Aménagement de voie	Commune	MELLAC	253
75	Accès	Commune	QUIMPERLE	296
76	Aménagement d'espace public	Commune	QUIMPERLE	59
78	Aménagement de voie	Commune	QUIMPERLE	147
79	Aménagement de voie	Commune	QUIMPERLE	247
80	Aménagement de voie	Commune	QUIMPERLE	312
83	Aménagement de voie	Commune	QUIMPERLE	60
84	Aménagement de voie	Commune	QUIMPERLE	3070
85	Aménagement de voie	Commune	QUIMPERLE	5633
86	Aménagement de voie	Commune	QUIMPERLE	141
92	Création d'un équipement public à vocation touristique et culturelle	Commune	QUIMPERLE	633
93	Liaison douce	Commune	QUIMPERLE	8058
95	Réserve foncière pour château d'eau	Commune	QUIMPERLE	1537
96	Stationnement	Commune	QUIMPERLE	125

